



10&11 JUILLET 2021

REGLEMENT PARTICULIER



RALLYCROSS LESSAY-MANCHE

REGLEMENT PARTICULIER RALLYCROSS DE LESSAY- MANCHE

Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale Rallycross en vigueur.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND et l'Association Circuit Sports Mécaniques Lessay Manche organisent les 9, 10 & 11 Juillet 2021 avec le concours de la Région Normandie, le département de la Manche et la ville de LESSAY, une compétition automobile Nationale de Rallycross ouverte aux étrangers intitulée :

Rallycross de LESSAY – MANCHE

Le Rallycross de LESSAY – MANCHE compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross
- La Coupe de France de Rallycross
- Le Championnat de France Junior FFSA de Rallycross
- La Coupe de France FFSA féminine de Rallycross
- Le challenge du Comité de Normandie
- Le trophée des pilotes de l'Automobile Club de l'Ouest ACO
- Le trophée des commissaires de l'Automobile Club de l'Ouest ACO

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **07 mai 2021** sous le numéro **31** et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° en date du



1.1. OFFICIELS

Fonction	Prénom	Nom	N° de Licence
Observateur FFSA	Alain	BARRE	3120
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Gérard	LORIEUX	7914
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Bernard	HAINRY	26574
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Claude	LEUVREY	88
Commissaire sportif stagiaire	Régis	FRETTE	235827
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Corinne	MOREAU	156037
Directeur de Course Responsable de l'Epreuve	Philippe	AGOSTINIS	1270
Directeur de Course Adjoint	Stéphane	GOULLIER	189942
Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images	Joël	RIBEIRO-DIAS	184115
Assistant Vidéo	En attente	En attente	
Adjoint au Directeur de Course chargé de la publicité sur les voitures	Roland	HERMELINE	37789

Adjoint à la direction de Course	Dany	BOULAY	2490
Adjoint à la direction de Course	Franck	MARIE	5847
Adjoint à la direction de Course	Roland	HERMELINE	37789
Adjoint à la direction de Course	Francis	GROUD	8035
Adjoint à la direction de Course	Nathalie	TOLLEMER	25930
Adjoint à la direction de Course	Lucien	VARANGLE	36384
Secrétariat Direction de course	Nicolas	FLEURY CHAUMET	181088
Juge de Faits	Christian	MARTIN	35423
Juge de Faits	Christiane	FROGER	6578
Chargés des relations avec les concurrents	Marie	JEANNERET	218564
Chargés des relations avec les concurrents	Catherine	LUNEL	20740
Chargés des relations avec les concurrents	Virginie	LENGLINE	192460
Chargés des relations avec les concurrents	Gilles	GUILIER	2504
Responsable pré-grille	Patrick	HERLIN	9316
Responsable pré-grille	Jean-Paul	OLLITRAULT	6694
Commissaire Technique Responsable Délégué FFSA	Jean-Marc	PEYRICHOU	21124
Commissaire Technique Adjoint	Jerome	RETO	204310
Commissaire Technique	Francis	BALLENGHIEN	5641
Commissaire Technique	André	MEVEL	186089
Commissaire Technique	Jean-Louis	AUBLE	4592
Commissaire Technique	Pascal	BOISSAY	6464
Commissaire Technique	Sylvain	CHAMPROBERT	18483
Secrétaire Commissaire Technique	Micheline	STEVENOT	142487
Responsable de la mise en place des moyens de secours et sécurité	Jean-Claude	LEFORESTIER	1756
Référent COVID	Jean-Marc	MILLAVAUD	--
Responsable de la mise en état du terrain	Erick	POLFIET	237463
Médecin Chef	Fabrice	BRION	--
Responsable Classement informatique	Franck	HEBERT	7838
Responsable du Chronométrage	Loick	MARIE	254402
Chronométreur	Francis	BATAILLE	1091
Chronométreur	Laurent	HENNEBOIS	205961
Chronométreur	Didier	POTET	112692
Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels	Martine	LEDORMEUR	219736
Secrétaire de l'épreuve	Patrice	BEUVE	262488
Responsable Affichage	Martine	DELORME	183472

Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels

- Martine LEDORMEUR / 219736

16 route de Saint Germain

56410 ERDEVEN

Tél : 06 85 10 19 01

Adresse mail : Martine.ledormeur@free.fr

Secrétaire de l'épreuve.

- Patrice BEUVE - Tél : +262 693 99 45 70, Adresse mail : beuve.patrice@orange.fr

L'organisateur administratif est : **ASACO PAYS NORMAND**

L'organisateur technique est : Jean-Claude LEFORESTIER, Président de l'Association Circuit Sports Mécaniques Lessay Manche.

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 30 juin 2021 (Le cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés	Samedi 03 Juillet
Date de la compétition et lieu	9,10 & 11 Juillet 2021 au Circuit de LESSAY - MANCHE
Vérifications Administratives et Techniques	Vendredi de 17h00 à 19h00 au bâtiment administratif
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi à 18h00
Tirage au sort des ordres de départs de la première manche	Vendredi à 19h30 au bâtiment administratif
Briefing obligatoire	Samedi à 8h00
Essais, organisés par le Directeur de course	Samedi de 8h30 à 12h00
1 ^{ère} et 2 ^{ème} manches qualificatives	Samedi à partir de 13h30
Warm-up	Dimanche à partir de 8h00
3 ^{ème} et 4 ^{ème} manches qualificatives	Dimanche à partir de 9h00
½ finales et finales	Dimanche à partir de 14h00
Affichage des résultats provisoires	Au maximum 15 minutes après chaque finale
Remise des prix après la dernière Finale	Au Podium AFOR
Fin-l'épreuve	Maximum à 20h00

L'ordre de passage obligatoire des catégories pour toutes les compétitions sera :

- Division 4
- Division 3
- Féminines
- juniors
- Super 1600
- SuperCars

1.3. VERIFICATIONS

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur **rallycross-lessay-manche.com** ou de l'opérateur **rallycrossfrance.com**, afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le jeudi 08 Juillet, il devra prendre contact avec le responsable des engagements au numéro suivant : 06 85 10 19 01.

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course au 06 14 27 79 19 , E-Mail : philippe-agostinis@orange.fr.

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PENALITES" de la réglementation générale Rallycross.

Chaque pilote / concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité ci-dessous :

<https://www.ffsa.org/Lists/Docutheque/Fiche%20d'enregistrement%20des%20C3%A9quipements%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20-%20PILOTE%20-%20V3%20VH.pdf>

1.3.1. Pilotes engagés à l'année

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

1.3.2. Pilotes à participation occasionnelle

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le vendredi 09 Juillet de 17h00 à 19h00 au bâtiment administratif.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

3.1.1. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE de la réglementation des Championnats et Coupes de France de Rallycross.

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec jauge de spectateurs, le montant des droits d'engagement sera majoré de 100 €.

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence de public, ce point sera nul et non avenu.)

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Martine LEDORMEUR, Tél : 06 85 10 19 01, adresse mail martine.ledormeur@free.fr au plus tard le mercredi 30 Juin.

3.1.2. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de ASACO PAYS NORMAND puis l'adresser à la personne désignée par l'opérateur, Martine LEDORMEUR, 16 route de Saint Germain 56410 ERDEVEN, Tél : 06 85 10 19 01, adresse mail martine.ledormeur@free.fr.

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au mercredi 30 juin à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant des droits d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixé à :

- 450 € pour les pilotes des Championnats de France
- 400 € pour les pilotes des Coupes de France

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Martine LEDORMEUR, Tél : 06 85 10 19 01, adresse mail martine.ledormeur@free.fr au plus tard le mercredi 30 juin 2021.

Le nombre maximum de partants aux essais est fixé à 120 au total y compris les éventuelles courses de support ou promotionnelles (10 engagés maximum).

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

3.2. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis, uniquement en Championnat de France Junior FFSA et Coupe de France féminine FFSA, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupe.

3.3 Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe de France. Ainsi que dans chacune des catégories, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par catégorie Supercars, Super 1600, D3, D4, Junior et Féminine. Chaque catégorie courant séparément.

4.4. NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Publicité non conforme : refus de départ.

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit de LESSAY – MANCHE situé 30 Route de L'Aérodrome, 50430 Lessay. Il est long de 906 m et la largeur est comprise entre 12 m et 16 m. Longueur du tour alternatif 34 m.

N° de classement FFSA du circuit 50 13 19 0308 RC Nat 906 et 50 13 19 0308 RC Nat 940 en date du 31/01/2019.

N° d'homologation de la Préfecture de la Manche N° 27 en date du 01/04/2019 (Validité 4 ans).

6.4. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage est situé à gauche de l’accès du bâtiment de Direction de Course, un affichage officiel est situé dans le paddock 2. (voir plan en annexe)

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 7. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l’heure d’affichage, Sauf dans le cas d’une réclamation ou d’une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 8. PRIX

8.1. PRIX

Les prix suivants seront distribués (voir Article 10 du règlement Championnats et Coupes de France de Rallycross)

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l’organisation de la manifestation à huis clos, ou avec jauge de spectateurs, aucun prix en espèces ne sera distribué. (Nota : dans le cas où l’épreuve se déroulerait normalement, en présence de public, ce point sera nul et non avenue.

8.2. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque catégorie. Le port de la combinaison est obligatoire.

8.3 REMISE DES PRIX

Mise à disposition des prix sur présentation d’une pièce d’identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au secrétariat du circuit (préciser le lieu), pendant 30 minutes. Passé ce délai les prix non réclamés seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

ARTICLE 9P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

9.1 P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 5

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 5 par poste – 2 extincteurs à poudre ABC et 3 extincteurs à eau de 9Kg.

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 24

9.2 P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui non ?

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

N° de téléphone et adresse mail de l'organisateur : Jean-Claude LEFORESTIER 06 08 64 55 38 – E-mail jc.leforestier@wanadoo.fr

N° de téléphone et adresse mail du responsable presse : Mathieu ANNE 06 60 48 50 16 – E-mail presse@rallycrossfrance.com

N° de téléphone et adresse mail du responsable de la salle de presse :

Nom : Alain SIMON, Tél : +262 693 99 45 70, E-mail : beuve.patrice@orange.fr

Les horaires d'ouvertures du parc concurrents :

- Jeudi 08 juillet de 16h00 à 21h 00
- Vendredi 09 Juillet de 8h00 à 22h00
- Samedi 10 Juillet de 7h00 à 22h00
- Dimanche 11 Juillet de 7h00 à 21h00

Aucun véhicule privé ne sera accepté dans le paddock. Strictement interdit de piquer la structure sur la surface goudronnée.

Pour l'image et le respect du public, les structures devront être alignées sous contrôle du responsable du paddock.

La mise à disposition des entrées pilotes : A l'entrée du circuit accueil officiels et pilotes.

Pilote: 1 bracelet - Mécanicien: 2 bracelets - Team Manager: 1 bracelet - Accompagnateurs : 2 bracelets

Important : chaque concurrent est responsable de sa structure et de ses accompagnants. Il devra suivre les consignes des responsables des parc concernant le nombre et l'emplacement des camping-cars et voitures particulières dans les paddocks et parkings. Il s'engagera à respecter « la charte de bonne conduite applicable sur le circuit de LESSAY » remise lors des vérifications administratives.

Les actions engagées pour la protection de la nature : Présence obligatoire d'une bâche sous la voiture. Chaque concurrent devra évacuer ses propres déchets qu'il produira (déchets alimentaires, pneus, fut, ...). Si des déchets étaient laissés sur place, une facture de 300€ sera envoyée au concurrent avec copie à la FFSA.

Restriction de circulation des quads et motos : Les quads sont autorisés uniquement pour les déplacements techniques (exemple : pneumatiques) et le port du casque est obligatoire.

La vente de pain aura lieu sur le circuit le vendredi, samedi et dimanche.

Les adresses pour l'Hébergements des pilotes et des accompagnants.

Hôtels

BRIT HOTEL – Lessay 02 33 45 60 01

LE NORMANDY – Lessay 02 33 46 41 11

COSITEL – Coutances 02 33 19 15 00

LA POCATIERE – Coutances 02 33 45 13 77

LE PARVIS – Coutances 02 33 45 13 55

LA ROSE DES SABLES – Coutances 02 33 45 01 40

IBIS BUDGET – Coutances 08 92 68 40 19

LA VILLA JULIA – Agon Coutainville 02 33 76 67 50

LES FRESQUES – Agon Coutainville 02 33 47 05 77

LA FERME DES MARES – ST Germain sur Ay 02 33 17 01 02

Gites de France

www.booking.com/Lessay-hotels

Les plans de Situation, d'accès et plan du circuit de LESSAY – MANCHE sont sur le site rallycross-lessay-manche.com